ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etudiants

Question écrite n° 5079

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur les difficultes de remboursement du pret etudiant par les emprunteurs a l'issue de leurs etudes. Il constate que dans la periode economique actuelle, les jeunes diplomes doivent faire face a une duree de recherche d'emploi parfois longue qui ne leur permet pas de disposer de ressources disponibles pour honorer le remboursement de leur pret. En consequence, il estime qu'un reexamen de la date de remboursement pourrait etre mis en oeuvre afin de faire coincider les premieres echeances avec l'obtention d'un premier emploi. En consequence, il demande s'il entend passer une convention avec les etablissements bancaires afin que ces derniers etablissent un echeancier de remboursement plus en harmonie avec la situation professionnelle des crediteurs.

Texte de la réponse

Les prets bancaires, quelle que soit la qualite de l'emprunteur, sont des contrats de droit prive dont les conditions librement discutees engagent chaque cosignataire. Il apparait en consequence difficile au ministre de l'enseignement superieur et de la recherche d'intervenir aupres des etablissements bancaires qui proposent leurs prets selon les criteres qui leur apparaissent les plus pertinents vis-a-vis de la situation de chacun de leurs clients. Il appartient eventuellement a l'honorable parlementaire de saisir l'Association francaise des banques (AFB) de ses propositions.

Données clés

Auteur : M. Gascher Pierre
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5079
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2514
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 382